

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 06 décembre 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Marie-Laure Mme FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Annie JAUNAS, M. Olivier MURZEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Membres absents excusés : Mme Françoise BOINOT, M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD et M. Antoine RAMBEAU

Secrétaire de séance : Mme Annick BOINOT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Présentation du diagnostic financier 2016 du territoire établi par la CDC Aunis Sud
- Compte rendu de la commission développement durable.
- Décisions modificatives du budget 2017.
- Validation du nouveau règlement de location de la salle des fêtes.
- Compte rendu de la commission des Bois (modification du règlement).
- Appel à Manifestion d'Intérêt pour la redynamisation des centres bourgs.
- Divers

Début de la séance : 20 heures 30

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, qu'il soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2017.

Monsieur le Maire présente le diagnostic financier 2016 établi par la communauté de Communes Aunis Sud.

La réunion de la commission « développement durable » est reportée à l'année prochaine.

Madame Marion BOURSIER, Chargée de mission Communication et Animation, à Nature environnement 17, qui suite à un empêchement de dernière minute, n'a pas pu assister à la réunion prévue le 11 décembre dernier ».

L'objet de cette réunion portée sur la création d'un sentier d'interprétation sur notre village.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les décisions modificatives comme détaillées ci-dessous.

| <i>dépenses de fonctionnement</i> | | | <i>recettes de fonctionnement</i> | | |
|---|---|-------------------|---|------------------------------|-------------------|
| 65541 | compensation des charges territoriales (établissement public de territoire) | 8 500,00 € | 6419 | Remboursements rémunérations | 6 900,00 € |
| 6261 | Affranchissement | 700,00 € | 7388 | Autres taxes diverses | 2 300,00 € |
| Total dépenses de fonctionnement | | 9 200,00 € | Total recettes de fonctionnement | | 9 200,00 € |

Il accepte, à l'unanimité, les nouveaux règlements de location de la salle des fêtes et des espaces communaux rédigés par le groupe de travail « fêtes et cérémonies ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les modifications, proposées par la commission « spéciale bois de Blameré », du règlement de la coupe de bois 2017/2018 comme détaillées ci-dessous.

- Chaque affouagiste pourra bénéficier jusqu'à 12 stères de bois.
- L'exploitation en sera effectuée, après partage sur pied, par les affouagistes sous la responsabilité des 3 garants dont les noms suivent : Jean-Marie GINESTE, Jérémy LAGEDAMON et Alain PELLERIN. Lesquels seront soumis solidairement à la responsabilité déterminée à l'article L138-12 du Code Forestier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner déposée par M. et Mme John ROBINSON, pour le bien cadastré C525, C616, C826, C891 et C893, d'une superficie totale de 507 m² et situé 7 rue de la Garenne, à l'intérieur du périmètre de préemption urbain. Le conseil municipal, après en avoir

délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire informe que le dossier Appel à Manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres bourgs a été envoyé au Département de la Charente-Maritime. Il rappelle le projet envisagé, à savoir la mise en place d'un sens unique de circulation, la sécurisation des entrées du centre bourg et intégrer des espaces partagés entre piétons, cyclistes et véhicules.

Divers :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 janvier 2018 à 20h30.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 15 décembre 2017.

Le Maire,
Raymond DESILLE